

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

Le vendredi 9 novembre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 2 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Olivier DUMAS - Gilbert BERRUYER – Mme. Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN - Mme. Françoise MACHUT.

Excusés ou absents : MM. Serge SECOND, 1^{er} adjoint, M. Serge PERRAUD - Mmes. Marie BLANCO - Sylvaine L'HOTE - Florence MARGARON

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



... Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 45.

- Monsieur le Maire signale au Conseil que M. Serge SECOND, empêché, a donné pouvoir à M. René CHOC.
- Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du Compte-Rendu de la séance du 5 octobre 2012.
→ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

PROPOSITION D'APPROBATION DU RAPPORT CLETC DE LA CCBC

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lié à la prise en charge par la Communauté de Commune Bièvre-Chambaran de la compétence culture dans le cadre de la création, de l'aménagement et de la gestion des écoles de musique sur le territoire.
- Après avoir précisé que ce rapport a déjà fait l'objet d'un vote favorable par la CCBC, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de procéder à une validation à l'échelon communal.
→ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN / ASSOCIATION « ROYBON DES BOIS »

- Après avoir présenté l'association « Roybon des bois » menant des actions de développement et de promotion des sports de coupe de bois sportive par le biais de la formation de compétiteurs, Monsieur le Maire précise que cette association en cours de formation a déposé une demande auprès de la Commune pour la mise à disposition d'un terrain communal, plat et accessible.
- Après discussion au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose que la Commune accueille favorablement cette activité de valorisation du bois par la mise à disposition d'un terrain communal situé derrière le Centre de Secours (environ 3 000 m²). Une convention sera rédigée. Elle prévoira la mise à disposition de ce terrain à titre gratuit, l'absence de versement d'une subvention communale, le nettoyage du terrain par les employés communaux avant la mise à disposition (l'entretien régulier incombant ensuite à l'Association) et le respect par l'Association des horaires départementaux liés aux activités de jardinage et bricolage générant du bruit.
- Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'entériner cette mise à disposition.
→ *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

DEMANDES DE STAGES NON RÉMUNÉRÉS PAR DES LYCÉENS

- Monsieur le Maire présente au Conseil plusieurs demandes de stages non rémunérés au sein de services communaux. Il précise que ces demandes émanent de jeunes mineurs sous le couvert de leur établissement d'enseignement et que certains stagiaires pourraient intervenir au sein des écoles (formation « Petite Enfance »), auprès des Services Techniques ou des Services Administratifs de la Commune.
- Après discussion au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose de délibérer afin de valider le principe de ces stages, étant entendu que chaque stage sera préalablement soumis à l'acceptation des institutions (Ecole Primaire) ou des employés communaux prenant en charge le « tutorat » des stagiaires.
→ *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

Travaux au lac de Roybon : Monsieur Daniel Postic fait le point quant aux divers travaux en cours au lac de Roybon :

- Les travaux sur le nouveau déversoir sont finis et ont été réalisés dans de bonnes conditions. L'accostage financier est en cours et des discussions sont toujours en instance quant à des dépassements financiers demandés tant par l'entreprise RAZEL-BEC que par le Bureau d'Etude BURGEAP.
- Les travaux d'équipement en métallerie de la nouvelle tourelle de vidange seront normalement effectués au mois de janvier.
- Les travaux de curage du lac se poursuivent. Là-aussi, la Commune est attentive au non-dépassement du budget initialement prévu.
- La Commune parachève son action sur l'ensemble lac / base de loisirs par l'étude d'un sentier piéton « découverte » sous la route de Saint-Antoine et la possibilité d'un « tour du lac » empruntant le gué existant au niveau du camping et une passerelle sur la rivière, à l'aval du chenal de restitution, qui permettrait aux promeneurs de rejoindre à pieds secs le parking sous la digue.
- La Commune étudie également le passage piéton par passerelles au-dessus des deux déversoirs qui permettrait la jonction directe « route de Saint-Antoine / Quartier de la Merlière ». Cependant les premières estimations financières laissent prévoir un coût d'équipement important qui obligerait la Commune à repousser cette réalisation à une date ultérieure.

Demande de soutien par la Commune D'Izeaux : Suite au rejet par le Conseil d'Etat du pourvoi en cassation contre l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2002 autorisant la poursuite de l'exploitation de la décharge située sur son territoire, la Commune d'Izeaux, souhaitant l'abandon de cette décharge, demande le soutien des Communes du secteur.

Après discussion au sein du Conseil, il est décidé d'attendre les discussions qui auront lieu à ce sujet au sein de la Communauté de Communes afin de pouvoir prendre le moment venu une position - à titre communal - en toute cohérence avec la décision qui sera prise par la CCBC.

Taxe d'Equipement liée au projet Center-Parcs :

Monsieur le Maire indique au Conseil que les montants fiscaux liés à la réalisation du projet Center-Parcs ont été officiellement définis : bien que la Commune ait noté prudemment dans ses communications précédentes 1 500 000 € de recette en Taxe Locale d'Equipement sur les constructions, la notification parvenue du Trésor Public s'élève finalement à 3 197 108 € au profit de la Commune et à 1 436 600 € pour la Taxe ENS / CAUE au profit du Département.

En annexe à ce sujet, Monsieur le Maire indique que la réponse (jugement ou non jugement) du Conseil d'Etat concernant les recours déposés par l'association PCSCP devrait être connue d'ici la fin d'année 2012.

Locaux de l'ancien Collège : Monsieur le Maire indique au Conseil que des discussions liées aux différentes options envisagées (OVE, Collège pour enfants autistes) sont toujours en cours mais qu'une solution réaliste peine à se dégager. Il précise que le moment se profile rapidement, où il conviendra de se pencher de nouveau vers d'autres options parmi celles qui avaient été initialement envisagées.

Commerce local : Monsieur le Maire rappelle que le Commerce Local, lorsque les propriétaires sont des privés, relève du domaine privé et que la Commune n'intervient pas directement lors de difficultés de fonctionnement, excepté dans le cadre d'actions de soutien clairement prévues par la loi, comme cela a pu être mis en œuvre ces dernières années.

Logements « PLURALIS » : Monsieur le Maire indique au Conseil que les entrées des locataires ont débuté et se réalisent dans de bonnes conditions.

Logement AEP : Monsieur le Maire indique au Conseil que les réservations sont encourageantes. Cependant, tant dans le cas de PLURALIS que dans le cas de l'AEP, il arrive en dominante des locataires de SDH « les Baytières ». Il est rappelé que SDH doit entreprendre des travaux importants sur ce site, pour ravalement de façades et économies d'énergie.

Cimetière Communal : Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commune a décidé de donner l'exemple en procédant au nettoyage et à un meilleur entretien de certains emplacements (caveau communal, stèle, colonne ou tombe de l'allée centrale) ou de certaines tombes laissées à l'abandon : tombes d'Alfred Berruyer et de Mathias Saint-Romme notamment, dont on peut considérer que la Commune ne peut décemment pas les laisser en déshérence (pas de famille réellement identifiées pour entretenir ces tombes), ces personnes étant considérées selon l'avis de tous comme des bienfaiteurs de la Commune.

En annexe, Monsieur Daniel Postic indique que des devis ont été demandés pour une modification du portail du cimetière : un portillon y serait intégré, de manière à laisser un libre-accès aux piétons mais à en interdire l'accès aux véhicules non-autorisés.

Contournement routier : Monsieur le Maire signale qu'un rendez-vous est pris par la Mairie pour le début décembre, en l'étude de Maître Merlier (successeur de Maître Zwick) avec les propriétaires fonciers, pour l'acquisition de parcelles et que l'enquête publique « zones humides » est sur le point de démarrer.

Coupes affouagères : Cinq personnes ont demandé à bénéficier d'un droit de coupe. Les parcelles concernées seront dans le prolongement des coupes de l'an passé, route de Chevrières, au lieu-dit « Clairfont ».

Règlements « Restauration » et « Garderie péri-scolaire » : Le vote de ces deux règlements aura finalement lieu lors de la prochaine réunion du Conseil.

SPANC : Suite à une question de Mme. Françoise Machut à propos des informations délivrées par rapport au SPANC, Monsieur le Maire rappelle que le rendu d'informations concernant ce sujet relève de l'autorité compétente, à savoir le Syndicat Intercommunal des Berges de la Galaure. Ce n'est qu'en 2014 que cette compétence devrait être exercée par la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran, pour les Communes de St Clair, Montfalcon et Roybon, le SIBG assurant cette compétence par délégation de la CCBC, jusqu'au 31 décembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Monsieur le Maire à 21h 30.

